



Caisse de solidarité des artisans

Par **uffou67**, le **25/08/2014 à 16:49**

Bonjour,rnrn J'ai un litige avec une Srl qui m'a installé des panneaux photovoltaïques, qui m'a causé pas mal de dégats à mon habitation lors de l'installation et qui est depuis, en liquidation judiciaire. J'avais mandaté mon avocat mais vu la liquidation, nous avons convenu d'arrêter les poursuites. On m'a dit que les artisans (ou les Srl ?) cotisaient dans un genre de caisse de solidarité qui permettait aux clients, après une liquidation judiciaire, de bénéficier d'une étude de cas et le cas échéant, de se faire rembourser tout ou partie de la réparation des dégats. Quelqu'un a-t-il connaissance d'une telle organisation ?rnMerci de vos réponses

Par **chaber**, le **25/08/2014 à 16:55**

bonjourrnrn[citation]J'ai un litige avec une Srl qui m'a installé des panneaux photovoltaïques, qui m'a causé pas mal de dégats à mon habitation lors de l'installation et qui est depuis, en liquidation judiciaire[/citation]rnrnSi l'entreprise était assurée en Responsabilité Civile à la date des travaux sur votre habitation, avec extension Dommages aux existants, vous pouvez intervenir directement auprès de son assureur.